

CHANGEMENT IMPORTANT **RENTREE 2020**

A partir de la rentrée 2020, tous les lycéens doivent **obligatoirement** posséder la **carte Pass'Région**.

Manuels scolaires

Nouveauté, cette année : chaque détenteur de la carte pourra bénéficier d'un **avantage de 50 €** pour l'achat de livrets ou fichiers pratiques (indiqués sur la *liste des fournitures et manuels techniques*), uniquement dans les **librairies partenaires** (à Clermont-Ferrand : Librairie **LES VOLCANS**).

Pour connaître les lieux d'utilisation : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/210-lieux-d-utilisation-carte-pass.htm> (→ recherche un partenaire du Pass'Région).

Le Pass'Région **devra impérativement être présenté par le jeune** au moment de l'achat.

Autres avantages

Cette carte offre aux lycéens des avantages variés dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, de la santé... mais également, **une aide financière pour l'acquisition d'un premier équipement professionnel**, uniquement pour nos élèves inscrits en classe de 1^{ère} année CAP ATMFC et Seconde BAC PRO ASSP.

→ **Vous êtes « nouveau » lycéen :**

Dès maintenant, vous pouvez commander votre carte.

Cliquez ici : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>

Suivre la procédure. Veillez à bien saisir **votre date de naissance** lors de la commande (date utilisée comme **code de sécurité**) et à fournir une photo **respectant les normes réglementaires des documents officiels d'identité**.

→ **Vous étiez déjà bénéficiaire du Pass'Région en 2019/2020 :**

Vous devez conserver votre carte et n'avez aucune démarche à faire.

Pour l'activer, le Lycée se chargera de revalider vos avantages 2020/2021.

**Le Pass'Région est une carte officielle. Elle est personnelle et nominative.
Les avantages ne peuvent donc pas être cédés.**

La carte est valable durant tout le cursus au Lycée, merci de bien la conserver !